

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication :
MA 37045 A1

(51) Cl. internationale :
A61K 36/00; A61K 31/00

(43) Date de publication :
29.01.2016

(21) N° Dépôt :
37045

(22) Date de Dépôt :
19.05.2014

(71) Demandeur(s) :
**UNIVERSITE MOHAMMED V SOUISSI, ANGLE AVENUE ALLAL EL FASSI ET MFADEL
CHERKAOUI AL IRFANE 8007. N.U RABAT (MA)**

(72) Inventeur(s) :
zaoui fatima ; faouzi moulay abbas ; cherrah yahia ; etto bruno

(74) Mandataire :
FATIMA ZAOUI

(54) Titre : **Composition pharmaceutique ou diététique à base de plante pour le traitement
de la sécheresse buccale**

(57) Abrégé : La présente invention concerne une nouvelle composition pharmaceutique et/ ou diététique pour traiter le syndrome sec ou sécheresse buccale. Cette composition est formée d'une association d'au moins quatre plantes comprend un extrait aqueux de fruit de tamarin, un extrait aqueux d'hibiscus, de la gomme arabique ou du caroube.

Abrégé

La présente invention concerne une nouvelle composition pharmaceutique et/ou diététique pour traiter le syndrome sec ou 5 sècheresse buccale. Cette composition est formée d'une association d'au moins quatre plantes comprend un extrait aqueux de fruit de tamarin, un extrait aqueux d'hibiscus, de la gomme arabique ou du caroube.

Composition pharmaceutique ou diététique à base de plante pour le traitement de la sécheresse buccale.

29 JAN 2016

5 **Description**

La présente invention concerne une nouvelle composition pharmaceutique ou diététique à partir des extraits des plantes pour traiter le syndrome sec ou sécheresse buccale.

10 La bouche sèche est une sensation de sécheresse buccale conséquent à une réduction du débit salivaire. Les personnes souffrant de cette pathologie vivent un inconfort et témoignent des difficultés à parler, à avaler, à mâcher et/ou à apprécier le goût des aliments. Sa fréquence se situe entre 20% à 30 et 40% à 60 ans.

15 Cette fréquence est liée à l'âge, le stress, l'usage du tabac et l'habitude de respirer par la bouche. Les maladies, diarrhées fièvre ou certains syndromes comme celui de Gougerot. Des médicaments en sont aussi responsables à l'instar des anti-anxiolytiques, des anti-dépresseurs, des médicaments contre les problèmes cardiaques, et la radiothérapies.

20 La salive lubrifie et protège la bouche contre les infections bactériennes, Elle recouvre les dents et les protège. Une diminution du flux salivaire peut endommager les tissus mous et durs par la carie dentaire ou de la mauvaise haleine.

La salive facilite la cinétique des médicaments administrés par voie orale par solubilisation de comprimés.

25 Les traitements souvent indiqués : boire beaucoup d'eau afin de maintenir la bouche hydratée ou l'utilisation de salive artificielle par pulvérisation buccale, application de gel oral, Sucrer un bonbon acidulé ou mastiquer une gomme mais sans Médicaments sialagogues: on décrit aussi des anétholtrithione (Sulfarlem) Esérine Pilocarpine
30 (Salagen).

Notre invention est une combinaison d'au moins quatre plantes comprenant un extrait aqueux de fruit de tamarin, un extrait aqueux d'hibiscus sabdariffa, de la gomme arabique et de l'extrait de caroube.

- Le tamarin à multiples vertus, est bon pour le foie, les reins, facilite la digestion grâce à ses propriétés laxatives et constitue un véritable antiseptique contre les ulcères. D'ailleurs, toutes les parties du tamarinier sont utilisées en médecine traditionnelle. Riche en vitamine A, B1, B2, PP et C, le tamarin contient aussi du calcium, du potassium, du fer, du phosphore et du Sodium. Son utilisation comme laxatif, et dans le traitement des bronchites parfois comme gel gingival. Son application en tant que médicament du syndrome sec n'a jamais été décrite.

- L'hibiscus sabdariffa pourrait faire baisser la pression artérielle, diminuant ainsi le risque de maladies cardio-vasculaires. Ces composants expliquent l'action anti-inflammatoire, adoucissante, antiasthénique, antispasmodique et légèrement laxative de l'hibiscus. On l'utilise pour apaiser l'inflammation des voies respiratoires, les spasmes gastro-intestinaux, lutter contre la fatigue. Il offre des qualités revitalisantes et de drainage. Reconnu pour faciliter la digestion, l'hibiscus est aussi un tonifiant grâce à la vitamine C qu'il contient. En externe, les compresses imbibées d'infusion réduisent les œdèmes, les eczéma suintants, les dermatoses et les abcès. Son application en tant que médicament du syndrome sec n'a jamais été décrite.

- La gomme arabique bouillie est servie à la femme juste après l'accouchement; pour soigner les furoncles ; pour le traitement des maladies de la peau, des blessures, de la lèpre, de la dysenterie, Elle sert aussi d'excipient dans la fabrication de certains médicaments. Son application en tant que médicament du syndrome sec n'a jamais été décrite.

- Le caroube est riche en calcium, phosphore, magnésium, silice, fer et pectine. Les propriétés épaississantes sont dues à la présence d'un sucre. Son application en tant que médicament du syndrome sec n'a jamais été décrite.

5 Notre composition est un mélange de l'extrait aqueux du fruit de tamarin 1/4 et un extrait aqueux d'hibiscus sabdariffa 1/4 et 1/2 de la gomme arabique ou de Caroube. Cette proportion est efficace sur la stimulation de la salive.

10 La composition selon notre invention peut être utilisée comme médicament et/ou comme complément alimentaire à base de plante contre le syndrome sec. Comme produit non-thérapeutique en tant que produit diététique pour lutter contre la sécheresse buccale. La dite composition peut se présenter sous forme de dragées, de pâte à mâcher ou à sucer ou de comprimé sublingual, solution épaisse.

15 Les caractéristiques que peut prendre cette composition selon notre invention :

- médicament pour le syndrome sec de la bouche,

- complément alimentaire à base de plante médicament pour le syndrome sec de la bouche,

20 - se présente sous forme de comprimé, de gélule ou de dragées, bonbon à sucer, pâte, ou solution buccale.

- solution de rinçage pour lutter contre la sécheresse buccale et traiter le syndrome sec.

Les revendications

1. Composition comprenant une combinaison d'au moins trois extraits aqueux de plantes utilisable pour lutter contre la sécheresse buccale, caractérisée en ce qu'elle contient l'extrait de fruit de tamarin, l'extrait
5 aqueux d'hibiscus sabdariffa, de la gomme arabique ou du Caroube.
2. Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que la composition contient au moins :
 - un quart (1/4) de l'extrait aqueux du fruit de tamarin,
 - un quart (1/4) de l'extrait aqueux d'hibiscus sabdariffa,
 - 10 - la moitié (1/2) de la gomme arabique ou de Caroube.
3. Composition selon la revendication 1 et 2, caractérisée en ce que la composition est utilisée en tant que médicament pour le syndrome sec de la bouche,
- 15 4. Composition selon la revendication 1 et 2, caractérisée en ce que la composition est utilisée en tant que complément alimentaire à base de plante médicament pour le syndrome sec de la bouche,
5. Composition selon la revendication 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle se présente sous forme de comprimé, de gélule ou de dragées, pâte,
20 bonbon à sucer, solution buccale.
6. Composition selon les revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle soit appliquée en tant que produit diététique de rinçage pour lutter contre la sécheresse buccale et traiter le syndrome sec.



**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 37045	Date de dépôt : 19/05/2014
Déposant : UNIVERSITE MOHAMMED V SOUISSI	
Intitulé de l'invention : Composition pharmaceutique ou diététique à base de plante pour le traitement de la sécheresse buccale	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents cités par l'examineur dans la partie rapport de recherche sont joints au présent document	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité <input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée <input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: TELLAA REDOUANE	Date d'établissement du rapport : 07/01/2015
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	
Email : tellaa@ompic.ma	

Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
1 - 3
- Revendications
6
- Planches de dessin
Aucun

Partie 2 : Rapport de recherche**Classement de l'objet de la demande :**

CIB: A61K36/48; A61K36/18; A61K31/736; A61P1/02; A61P43/00; A23L1/053.

CPC:

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Orbit, PUBMED

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
Y	WO2006123238; MCNEIL-PPC, INCY; 23/11/2006	1 - 6
Y	WO2010099062; GEORGIA HEALTH SCIENCES UNIVERSITY RESEARCH INSTITUTE, INC; 02/09/2010	1 - 6
A	WO 2006123234; ORAL CARE COMPOSITIONS HAVING IMPROVED SUBSTANTIVIT [US]; PAN PAULINE CHU WARNER LAMBERT CO; 23/11/2006.	1 - 6

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité*Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle*

Nouveauté (N)	Revendications 1 - 6 Revendications aucune	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1 - 6	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1 - 6 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : WO2006123238; MCNEIL-PPC, INCY; 23/11/2006.

D2 : WO2010099062; GEORGIA HEALTH SCIENCES UNIVERSITY RESEARCH INSTITUTE, INC; 02/09/2010.

D3 : WO 2006123234; ORAL CARE COMPOSITIONS HAVING IMPROVED SUBSTANTIVITY [US]; PAN PAULINE CHU WARNER LAMBERT CO; 23/11/2006.

1. Nouveauté (N) :

Le document D1 décrit une composition pharmaceutique administrée par voie orale pour son utilisation comme agent stimulant et substituant de la salive à la bouche et à la gorge, la dite composition pharmaceutique peut contenir des polysaccharides de tamarin comme substituant de salive (revendication 2), ainsi que des gommes comme celle de caroube qui peut être utilisé comme agent Adoucissant (page 11, lignes 11, 12).

Le document D2 décrit des compositions de soin buccal pour favoriser l'écoulement salivaire. Ainsi, que des méthodes de traitement et de prévention de la xérostomie, l'une des plantes citées est hibiscus (page 12, lignes 8-14).

Par conséquent, l'objet de la revendication 1 et des revendications dépendantes 2 - 6 est nouveau conformément à l'article 26 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Activité inventive (AI) :

Le document D1 a pour objet une composition pharmaceutique comprenant un extrait de semence de Tamarin pour son utilisation comme substituant de la salive, et de gomme de caroube comme adoucissant, ladite composition peut être représentée sous forme de Produit de confiserie.

L'objet de la revendication 1 de la présente demande diffère de D1 en ce que la composition contient en plus d'un extrait aqueux de fruit de tamarin (25%), l'extrait d'hibiscus sabdariffa (25%) et de gomme arabique ou de caroube (50%) pour leurs utilisations dans le syndrome sec de la bouche et que la dite composition peut être représentée sous forme de comprimé, gélule, dragées, pâte, bonbon à sucer ou solution buccale.

Aucun effet technique particulier n'est lié à cette différence, la présente description ne fournit pas d'exemples qui montrent l'effet résultant.

Le problème que la présente demande se propose de résoudre peut être considéré comme la fourniture d'une composition pharmaceutique pour traiter le syndrome de sécheresse buccale.

La solution apportée par la présente demande semble évidente à l'homme de métier à l'égard de l'art antérieur pour les raisons suivantes :

Les documents de l'art antérieur citent l'utilisation d'extrait de tamarin d'hibiscus et de gomme de caroube dans des compositions pour le traitement de la sécheresse buccal, le fait de combiner des composés qui sont indépendamment connus pour cet effet dans une composition ayant le même effet n'est pas inventif, d'autant plus qu'aucun test n'a été effectué avec la composition de l'invention pour prouver un effet surprenant « synergie par exemple », l'effet technique revendiqué n'a pas été démontré.

en référence aux divulgations à la page 2, lignes 11-12; 22-23; 28-29 de la présente demande qui indiquent que les extraits aqueux de fruit de tamarin, hibiscus sabdariffa, gomme arabique ou de caroube peuvent être utilisés dans le traitement du syndrome sec de la bouche, il semble que le passage n'est pas supporté par des données expérimentales claires.

par conséquent, l'objet des revendications 1 à 6 n'implique pas une activité inventive conformément à l'article 28 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23/13

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

l'objet de la présente invention présente une utilité déterminée, probante et crédible au sens de l'article 29 de la loi 17/97 modifiée et complétée par la loi 23/13.